Réf. Farde e-Assemblées : 2438688

N° OJ : 226

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

**Objet :** Asbl "Autonomia".- Subside : 8.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle Loi Communale,

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Considérant que l'asbl "Autonomia" crée depuis plusieurs années les oeuvres "Chais'art" ayant pour but de visibiliser le handicap;

Considérant que le dernier projet en date consiste a installer des statues "Chais'art" en espace public pour sensibiliser le grand public;

Considérant qu'une première statue "Chais'art" à été installée en Région Bruxelles-Capitale, précisement à d'Anderlecht, en mai 2021 et que des statues seront également inaugurées prochainement dans les communes de Woluwe-Saint-Pierre et Koekelberg;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside de 8.000,00 EUR est octroyé à l'asbl "Autonomia" pour la création d'une statue "Chais'art" qui sera installée sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Annexes :